

—  
VILLE DE LOUDUN  
—

Nomenclature n° 1.1

**LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :**

**OBJET :**

Accord cadre à bon de commande pour prestation de taille, élagage et abattage arbres et gestion des résidus d'origine végétale  
Lot 1 : conduite architecturée des arbres d'alignement et de taille en rideau

**VU :**

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1 :**

Le présent accord cadre à bon de commande a pour objet les travaux de taille, élagage et abattage d'arbres et gestion des résidus d'origine végétale – Lot 1 : conduite architecturée des arbres d'alignement et de taille en rideau.

La procédure de passation mise en œuvre est le Marché à Procédure Adaptée.

**ARTICLE 2 :**

Le montant maximum de l'accord cadre à bons de commande s'élève à 8 333.33 € HT.

**ARTICLE 3 :**

Le présent marché est conclu avec l'entreprise SERPE SASU domiciliée ZA DE LA CIGALIERE – 130 ALLEE DU MISTRAL 84250 LE THOR.

**ARTICLE 4 :**

Il convient d'accepter et de signer le marché avec l'Entreprise SERPE SASU

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 29 JAN. 2024

Le Maire,  
Joël DAZAS



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification*

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : 29 JAN. 2024

Publié le : 29 JAN. 2024

Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture  
086-218601375-20240129-DEC2024-003-AI  
Date de télétransmission : 29/01/2024  
Date de réception préfecture : 29/01/2024